

Contrat en alternance

Tuteur entreprise / Maître d'apprentissage

celui qui accompagne vers la réussite !

Personne ressource choisie par l'employeur et volontaire, le **tuteur entreprise/ maître d'apprentissage** est le garant de l'intégration de l'alternant dans l'entreprise et de sa réussite.

➔ RÔLE DU TUTEUR ENTREPRISE / MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

➔ Il **accompagne** l'alternant tout au long de son parcours en entreprise

➔ Il **s'assure de sa progression** et effectue son **suivi**, en lien étroit avec le référent universitaire

Il doit justifier d'un diplôme relevant de la même qualification visée par le contrat d'alternance et/ou justifier d'un certain nombre d'années d'expérience professionnelle (2 ou 3 selon diplôme).

Il peut suivre jusqu'à 3 alternants maximum (selon critères).

L'employeur peut assurer lui-même le tutorat s'il remplit les conditions de qualification et d'expérience.

6 MISSIONS



Accueillir l'alternant, lui présenter l'entreprise et les activités confiées



Organiser et planifier les tâches au quotidien



Accompagner l'alternant dans la découverte de toutes les facettes du métier



Suivre et évaluer l'acquisition des compétences



Echanger avec le référent universitaire, notamment en cas de difficultés



Participer à l'évaluation globale du parcours de l'alternant

Contrat en alternance

Tuteur entreprise / Maître d'apprentissage

celui qui accompagne vers la réussite !

COMMENT ACCOMPAGNER? LES ÉTAPES

